



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 22 Octobre 2020

1. Commission voirie :

Comme prévu, la réfection du chemin du Raccoud et la matérialisation d'un emplacement PMR (personnes à mobilité réduite) sur le parking de la salle des fêtes seront réalisées à partir du 26 octobre prochain.

1. Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain :

L'assemblée générale du SIEA du 25 septembre était axée sur la transition énergétique.

Dans le cadre du paquet énergie-climat de l'Union européenne pour les années 2021 à 2030, la France s'est engagée dans une stratégie de réduction des émissions de carbone et de diversification des sources d'énergie avec notamment plus de renouvelable.

Le SIEA est le coordonnateur départemental pour la transition énergétique. Celle-ci va être mise en œuvre grâce à des actions comme :

- promouvoir des énergies renouvelables (notamment le solaire) ;
- favoriser les économies d'énergie.

Il y a création d'une structure qui regroupera toutes les collectivités de l'Ain et mutualisera les moyens, expertises et financements publics et privés : la SEM LEA (Société d'économie mixte Les Énergies de l'Ain).

Les financeurs : organismes publics dont le SIEA (50 % à 85 %) les banques publiques et privées pour le reste.

Ce projet va être développé au sein du conseil d'administration du SIEA avant présentation pour approbation lors d'une prochaine assemblée générale.

Plus d'informations sur le site du SIEA, rubrique ressources : <https://www.siea.fr>

2. Syndicat des eaux Dombes Côtière :

Les statuts du syndicat ont été modifiés pour prendre en compte la désignation d'un suppléant pour les communes n'ayant qu'un seul délégué.

3. Bois communaux :

Les personnes intéressées par les coupes de bois sont priées de contacter Hubert FOURNAND (06 07 49 49 85) ou Michel FORESTIER (06 79 96 63 37).

Le bois coupé sera facturé aux affouagistes 5 € le stère ou 11 € le moule.

4. Terrain de sport :

L'engazonnement du terrain a été effectué, mais celui-ci reste indisponible jusqu'à fin mars, le temps que le gazon s'installe.

Des aménagements seront réalisés au printemps : installation de deux cages de foot et de filets pare-balls afin de sécuriser la zone de jeux des enfants.

5. Cérémonie du 11 novembre :

Étant donné le contexte sanitaire, la cérémonie du 11 novembre est annulée, mais Gérard BROCHIER notre maire, déposera une gerbe au monument aux morts, accompagné d'un porte-drapeau.

RAPPEL :

Le site internet de la commune propose régulièrement des informations pratiques ou administratives. C'est un complément indispensable au bulletin municipal.

N'hésitez pas à le visiter !

Site internet de la commune : www.commune-faramans.fr



Emplacement PMR de la salle polyvalente en cours de réalisation (au 30 octobre 2020)